

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 14 septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Brigitte CHANCRIN, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents** : Gérard DUBOIS, Brigitte CHANCRIN, Hubert MALMENAIDE, Valérie TISSOT, Martine DEGOUTTE, Suzy LYONNET, Magali ROUSSET, Geneviève DUSSUYER, Guy NIGON, Brigitte PERBET, Yvonne CHAPAT.

**Excusées** : Jocelyne ROCHE, Jacqueline ANGLARD.

**POUVOIRS** déposés en application de l'Article L 121-12 du Code des Communes

### **Mandants**

Jacqueline ANGLARD  
Jocelyne ROCHE

### **Mandataires**

Brigitte CHANCRIN  
Magali ROUSSET

Madame la vice-présidente procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal du 8 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **REMERCIEMENTS BENEVOLES**

Il est proposé au conseil d'administration de retenir un intervenant pour la soirée des bénévoles du mardi 5 décembre 2023.

Le prestataire choisi à l'unanimité est le groupe « SEVAD » pour un montant de 200.00 € pour une intervention d'une heure trente.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 article 6232 « fête et cérémonie ».

## **SPECTACLE APRES-MIDI RECREATIF**

Il est proposé plusieurs devis pour l'animation de l'après-midi récréatif du 16 janvier 2024.

Les choix des seniors sont les suivants : - 98 personnes pour l'après-midi récréatif  
- 56 personnes coupon culture  
- 895 colis (496 coulis simples et 399 colis doubles).

L'artiste retenu à l'unanimité est Benny Parker Show pour un montant de prestation de 1 000.00 € TTC.

Un gouter sera servi après-le spectacle, les élus du CM, du CMS et du CCAS seront sollicités pour le service.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 article 6232 « fête et cérémonie ».

## **CADEAUX MAISON DE RETRAITE**

Il est proposé d'offrir aux résidents de l'hôpital local de St Galmier un nécessaire de toilette dans une trousse. Pour information, le plaid offert en 2022 n'a pas été distribué car celui-ci n'était pas ignifugé.

Un débat est ouvert concernant les différentes problématiques de ce cadeau (allergie, sécurité ....) Après-plusieurs échanges et avis de l'animatrice de la maison de retraite un coffret Eau de Cologne et savon sera offert.

Le montant maximum du coffret s'élève à 16.00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 article 6232 « fête et cérémonie ».

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION APICULTEUR**

Depuis l'année dernière, le CCAS a mis en place un partenariat avec Monsieur Matthieu Charasse, apiculteur afin de favoriser l'implantation de ruches sur la commune. Ce dernier assure la mise en place des ruches, son entretien et les activités pédagogiques attenantes.

De manière synthétique il s'engage à :

- Gérer la mise en place & le suivi des ruches et assurer des ateliers pédagogiques autour de la vie des abeilles et de la ruche

- Fournir le miel récolté

Le CCAS de la commune s'engage à :

- Mettre à disposition de l'apiculteur un espace pour accueillir les ruches

- S'acquitter du paiement selon l'option choisi dans la convention

- Déployer des actions autour de la ruche.

Bilan de cette première année, quelques petits problèmes rencontrés : essaimage d'une ruche, attaques de frelons asiatiques.

5 agents ont participé à ce projet, environ 20 kg de miel ont été récolté et mis en pots de 90 g et de 250 g.

Le rucher école peut encore accueillir une ou deux personnes, les agents impliqués cette année renouvellent leur participation.

Pour permettre à la population de visiter le rucher, une solution devrait être trouvée pour l'ouverture et la fermeture du portail du jardin.

Des visites pédagogiques avec les écoles de la commune pourraient-être mise en place sur les prochaines années.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler ce partenariat afin de pérenniser cette action et les liens sociaux et d'échanges qui en découlent.

Adopté à l'unanimité

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à des frais de copropriété.

Plusieurs avis et questions sont soumis concernant cette situation, vente du logement pour permettre de toucher les APL, le FSL, ne plus payer la taxe foncière ... Pourquoi le papa ne paye pas la pension alimentaire ?

Un retour sera fait aux assistantes sociales pour les aviser des différentes recommandations du conseil d'administration et du fait qu'il n'y aura plus d'aide accordée pour cette situation.

Les membres du conseil d'administration décident par 11 voix pour et deux voix contre (Magalie ROUSSET et Jocelyne ROCHE) d'accorder une aide financière de 210.00 € correspondant à deux mois de charges.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2023 du CCAS, article 65134 "Aides".

## MODIFICATON REGIE

Modification régies CCAS : Il est demandé au CA d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté de modification des régies du CCAS.

Le CCAS de Veauche a trois régies de recettes : ateliers et sorties, navettes minibus et repas et boissons du restaurant.

La trésorerie nous a proposé de regrouper ces trois régies en rajoutant l'encaisse de la participation locative du logement d'urgence et également d'ouvrir un compte DFT (dépôt de fonds au trésor) avec la mise en place d'un terminal de paiement pour permettre d'encaisser selon les modes de recouvrements suivants :

- Chèques
- Espèces
- Virements
- cartes bancaires

Adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

**1/** Madame la vice-présidente évoque le départ de l'agent d'accueil Maëva GRANGE et de son remplacement. La personne recrutée le sera dans la filière animation, la modification du poste doit passer par le comité social territorial et par le conseil municipal du 26 septembre pour modifier le tableau des effectifs.

**2/** Semaine Bleue du 2 au 6 octobre : présentation du programme

**3/** Octobre Rose : Le programme est annoncé, nous sommes en attente du partenariat avec le cinéma le Colisée de St Galmier pour le finaliser :

- Eclairage rose sur les bâtiments communaux
- Atelier couture sacs à Redon et coussins cœur, le mercredi 11 et jeudi 12 octobre – 14h00/17h00
- Stand de sensibilisation sur le marché le mercredi 11 octobre le matin
- Vitrines roses en association avec les commerçants avec la participation à un quiz
- Film en partenariat avec le cinéma le Colisée St Galmier suivi d'un débat mené par la ligue contre le cancer.
- Soirée de remerciement et de clôture (récompenses participation quiz et remise de lots) le mardi 14 novembre à 19h30 à la M du P.

**4/** Navette : la commercialisation de la nouvelle navette est terminée. Celle-ci sera livrée avant la fin de l'année. Le déflocage gratuit de la navette Renault devra également être programmé.

La navette Citroën sera ensuite donnée à la Croix Rouge de Veauche après avoir effectué le contrôle technique.

**5/** Espace France Service : Comme prévu depuis l'ouverture, l'EFS n'aura plus les mêmes horaires d'ouverture à partir du mois d'octobre puisque l'Espace France Service de Feurs ouvre.

Ils seront présents les lundis et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et tous les quinze jours les vendredis de 9h00 à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.